

Ferme-Abeille-Biodiversité c'est reparti !

Le projet a redémarré au mois d'avril avec l'accueil d'une stagiaire et la création de panneaux d'exposition destinés au Printemps de l'écologie à Bourges (stand le 4 juin après-midi).

Au programme : analyses du pollen des 3 ruchers engagés, enquêtes sur les assolements, étude des insectes, visites des ruches, mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité et plus particulièrement aux abeilles...

Que se passe t-il en mai pour les abeilles ?

Au mois de mai, les abeilles en bonne santé commencent à produire du miel. La récolte du miel de colza a déjà été réalisée par certains apiculteurs.

C'est la période où les essaims se reproduisent naturellement : une partie des abeilles de la ruche partent avec la reine. Les abeilles restantes vont élever une nouvelle reine. Vous pouvez alors apercevoir des essaims d'abeilles en dehors d'une ruche.

N'hésitez pas à prévenir un apiculteur ou à contacter le Pays de Bourges pour obtenir les coordonnées d'un apiculteur qui récupérera l'essaim.

Essaim dans un arbre



Photo : un toit pour les abeilles

Enquêtes sur les assolements :

Des questionnaires ont été envoyés aux agriculteurs en juin 2015 pour connaître leur assolement. Pour compléter ceux qui n'ont pas été retournés au Pays de Bourges, nous rencontrerons les agriculteurs durant le printemps.

Un nouveau questionnaire sera transmis en fin d'été pour connaître les assolements de 2017.

Nous remercions par avance les agriculteurs pour le temps accordé aux questionnaires.

Créer des mares pour les abeilles :

Les abeilles ont un grand besoin d'eau pour élever les larves, fabriquer du miel...

En été, période intensive d'élevage des larves, les abeilles ont beaucoup de difficulté à trouver de l'eau propre.

Mettez en place des mares, sans traiter leurs abords, pour permettre aux abeilles et à l'ensemble de la faune de trouver un endroit où s'abreuver.

Une mare occupe au maximum 1/2 ha et a une profondeur de moins de 3 m. Une petite surface peu abondamment suffit à répondre aux besoins.

Le Pays de Bourges, grâce au CRST 2014-2019, finance 40 % de l'installation d'une mare à condition qu'il y ait 3 mares dans un même secteur (ex : une mare sur une exploitation agricole et 2 autres sur des exploitations proches). Contactez-nous pour plus d'informations.

Nature 18 peut vous conseiller sur la mise en place de la mare et sa gestion ainsi que réaliser des inventaires de biodiversité.



Photo : LPO.

En vous souhaitant un bon printemps,



Chloé Floc'h

Stagiaire projet "Ferme-Abeille-Biodiversité"
Licence pro. Protection de l'Environnement,
Gestion des ressources environnementales
en milieu rural / Caen.
Titulaire du BTS GPN et du BAC STAV.



Place du Général Leclerc - BP 22 - 18500
Mehun-sur-Yèvre / Tel : 02 48 26 82 51
/ Fax : 02 48 26 8244
environnement@paysdebourges.fr